

Famille reconstituée ou pas

L'arrivée d'un enfant est l'occasion de prévoir ou de revoir la transmission de son patrimoine Karim a une nouvelle demi-sœur depuis la semaine dernière. Corelle est la fille de son père et de sa nouvelle blonde. Cette dernière avait déjà deux enfants, nés d'une relation précédente. Elle n'a toutefois jamais été mariée, contrairement à son nouveau conjoint.

Ce scénario n'a plus rien d'abracadabrant aujourd'hui alors que les familles reconstituées prolifèrent autour de nous. Même qu'il est bien sage ce scénario, quand on commence à éplucher les cas de nos collègues de travail, de nos amis ou des membres de notre famille.

Deuxième, voire troisième mariage, enfants provenant de trois pères ou mères distincts, vie en union libre, etc. On a de la difficulté à suivre les tribulations amoureuses de certaines personnes et les résultats sur leur progéniture.

Quoi qu'il en soit, avec l'arrivée de Corelle, il est certes temps, pour ses parents, de songer aux incidences d'un décès sans testament sur le patrimoine accumulé. À qui seront transmis par exemple les biens ou les valeurs du père si ce dernier disparaît tragiquement?

Le condo dans lequel vit le couple est notarié au seul nom du conjoint. À qui reviendra-t-il? Certainement pas à sa conjointe même s'il vivait avec elle en union de fait depuis sept ans.

Que deviendra le capital de l'entreprise qu'il a fondée et à laquelle sa nouvelle conjointe est associée depuis peu? En fait, qu'arrivera-t-il à l'entreprise elle-même? Survivra-t-elle? Continuera-t-elle de fournir du travail à une dizaine d'employés et d'alimenter ses proches, principalement ses enfants?

Le notaire est le conseiller tout indiqué pour aider tous ceux qui vivent des réalités mal encadrées par les lois actuelles à prendre des décisions éclairées.

Joli portrait, n'est-ce pas? Il y a bien des hommes et des femmes qui s'arracheraient les cheveux à la pensée que leurs ex puissent se disputer leur patrimoine au-dessus de leurs cendres chaudes...

Protéger les actifs accumulés et les sécuriser pour l'avenir

La naissance d'un enfant, on le voit, constitue une étape significative dans la planification de son patrimoine. Il est non seulement impérieux de prendre des mesures pour protéger les actifs accumulés au fil du temps, il faut prolonger cette action pour regarder comment les sécuriser à l'avenir. Cette réflexion permet de garantir à nos proches un minimum de confort et de se prémunir contre les mauvais coups du sort. Le notaire est le conseiller tout indiqué pour aider ces pères et ces mères vivant des situations mal encadrées par les lois actuelles à prendre des décisions éclairées. Et surtout à les transcrire dans des documents reconnus qu'il enregistrera à la Chambre des notaires du Québec. À ce chapitre, le testament, le mandat en cas d'incapacité et le bilan patrimonial constituent les bases de cette protection. Un triangle d'information, d'instructions et de dispositions favorisant des interventions pertinentes si un jour on ne peut veiller nous-mêmes sur nos affaires, sur notre personne, sur nos enfants et tous nos proches.

À l'occasion de l'arrivée d'un nouveau membre dans la famille, le notaire prendra soin non seulement de préciser ces points avec le couple, mais il fera aussi le tour de tous les autres éléments influant sur la protection du patrimoine : la couverture d'assurance est-elle suffisante ou faut-il l'augmenter? La mise sur pied d'un régime d'épargne-études (REE) répond-elle à une stratégie fiscale et à un souhait avoué des parents? Voilà des questions parmi tant d'autres qu'il posera pour s'acquitter adéquatement de son travail. Parce qu'il n'a aucun intérêt dans quelque produit financier que ce soit-il n'en fait pas le commerce - le notaire représente un véritable conseiller orienté vers les besoins du couple et des familles d'aujourd'hui : monoparentales, reconstituées ou pas. Ce qui le motive, c'est d'accompagner un client désireux de mettre de l'ordre dans ses affaires et de parer son patrimoine contre les événements moins heureux de la vie. Ainsi, la naissance d'un enfant pourra être pleinement savourée !